

Paris, le

Monsieur le Président,

Le quotidien de nos enfants est aujourd'hui partagé entre temps familial, temps scolaire et temps périscolaire, sans que ces différents moments, pourtant au cœur des préoccupations de nos concitoyens, ne soient toujours pensés de façon articulée et globale en fonction d'abord de l'intérêt des enfants, de leurs familles mais aussi des professionnels concernés.

Les avancées scientifiques en neurosciences et en pédiatrie, notamment en chronobiologie révèlent une inadéquation entre les rythmes biologiques des enfants et l'organisation actuelle du système éducatif. Ce constat est renforcé par les témoignages fréquents d'élèves et de familles signalant un mal-être croissant lié à la surcharge des journées scolaires. Ce rythme intensif limite leur accès aux activités sportives, artistiques ou culturelles, essentielles à leur épanouissement

Face à cette problématique, je souhaite confier au Conseil Économique Social et Environnemental la mission d'organiser une convention citoyenne réunissant des citoyens tirés au sort. Ces participants seront invités à répondre à une question clé : *[Comment mieux structurer les différents temps de la vie quotidienne des enfants afin qu'ils soient plus favorables à leurs apprentissages, à leur développement et à leur santé ?]*

Cette réflexion ne se limite pas aux rythmes scolaires : elle englobe également les temps périscolaires et extrascolaires, ainsi que l'impact croissant des outils numériques et technologiques sur la vie quotidienne des jeunes. L'objectif est d'adopter une approche globale qui prenne en compte les enjeux éducatifs, sanitaires, sociaux et territoriaux. Les innovations en matière de pratiques pédagogiques notamment avec le déploiement du Conseil national de la refondation qui globalise l'approche des temps scolaire et périscolaire avec une plus grande autonomie donnée aux établissements pourront être observées. Les organisations du temps purement scolaire pourront être également interrogées (jour, semaine, année et scolarité complète).

Les enjeux portés par cette convention citoyenne nécessitent d'étudier les questions liées à l'égalité des chances, à la santé et à l'inclusion : il est indispensable de s'adapter aux rythmes des enfants, à leurs contraintes en matière de soin, d'accompagnement quand ils sont en situation de handicap ; ou de non accompagnement quand ils ne bénéficient pas d'un environnement social et familial favorable. Plusieurs dispositifs pour corriger les inégalités ont été mis en place ces dernières années (devoirs faits, 8h-18h en collège, cités éducatives, territoires éducatifs ruraux, internats, stages de réussite, vacances apprenantes), pour faire le lien entre les différents temps et établir une continuité entre l'école, la famille et le milieu associatif sportif et culturel. Ils méritent d'être évalués et sans doute complétés.

Monsieur Thierry BEAUDET

Président du Conseil Economique Social et Environnemental

Conseil Economique Social et Environnemental

9 place d'Iéna

75775 Paris Cedex 16

Afin de porter cette réflexion globale, et conformément à sa vocation depuis la loi organique n° 2021-27 du 15 janvier 2021, le Conseil Économique Social et Environnemental est l'institution la plus à même de garantir une approche pluraliste et apaisée de ce débat, au croisement des politiques éducatives, sanitaires, sociales et territoriales.

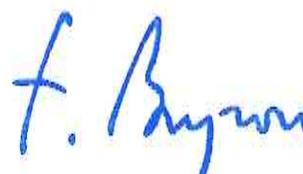
Le Conseil Économique Social et Environnemental devra veiller à inclure tous les acteurs concernés : enseignants, chefs d'établissement, parents, élus locaux, associations sportives et culturelles, experts médico-sociaux et économiques. Une attention particulière sera portée à la parole des enfants et des adolescents eux-mêmes, afin que leurs expériences et attentes soient pleinement intégrées dans les propositions.

Pour garantir une représentativité territoriale, des ateliers locaux seront organisés en France et permettront aux concertations d'examiner les spécificités liées aux lieux de vie (zones urbaines, rurales, quartiers prioritaires ou outre-mer).

Le Conseil Économique Social et Environnemental veillera par ailleurs à ce qu'un dispositif de communication spécifique, permettant d'informer les citoyens de l'évolution des réflexions, soit mis en place.

Les conclusions de la convention citoyenne, chiffrées et réalistes recueillies par le Conseil Économique Social et Environnemental, d'ici novembre 2025, serviront à éclairer le Gouvernement dans l'élaboration de réponses, qui nécessiteront ensuite un dialogue avec les différents acteurs avant toute mise en œuvre, dès 2026 pour les premières d'entre elles. Les suggestions en matière de santé, de solidarité ou de pratique sportive seront aussi étudiées dans cette perspective temporelle. Dans un souci de redevabilité, les ministres en charge du suivi de ces enjeux – Elisabeth Borne, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que Catherine Vautrin, ministre d'Etat, ministre de la santé, des solidarités et des familles, Éric Lombard, ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, François Rebsamen, ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation et Marie Barsacq, ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative – reviendront vers les citoyennes et citoyens, ainsi que les membres du Conseil Économique Social et Environnemental, pour leur faire part des suites données à leurs propositions.

Dans un contexte où le débat politique est polarisé sur d'autres enjeux et où la scène internationale connaît de fortes turbulences, je rappelle que nous ne devons pas perdre de vue ceux qui représentent l'avenir du pays : nos enfants. Cette mission vise à redonner du sens à l'action publique en plaçant leur bien-être au cœur des préoccupations nationales.



François BAYROU